FICHE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION

Vaccin contre la grippe

Ce que vous devez savoir

(Vaccin contre la grippe, inactivé ou recombinant)

2014-2015

Many Vaccine Information Statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1 Pourquoi se faire vacciner ?

La grippe est une maladie contagieuse qui se répand aux États-Unis chaque hiver, généralement d'octobre à mai.

La grippe est provoquée par les virus influenza, également appelés virus de la grippe, et se transmet par la toux, les éternuements et les contacts rapprochés.

N'importe qui peut attraper la grippe, mais le risque est plus élevé chez les enfants. Les symptômes apparaissent subitement et peuvent durer plusieurs jours. Ils peuvent inclure :

- la fièvre/des frissons
- des maux de gorge
- des douleurs musculaires
- fatigue
- de la toux
- maux de tête
- des écoulements ou une congestion nasale

La grippe peut être plus grave pour certaines populations que pour d'autres. Ces populations plus sensibles incluent les jeunes enfants, les personnes âgées de 65 ans ou plus, les femmes enceintes et les personnes souffrant de certains problèmes de santé, comme une maladie cardiaque, pulmonaire ou rénale, ou celles dont le système immunitaire est affaibli. Il est très important que ces personnes soient vaccinées contre la grippe, ainsi que toute personne qui entre en contact étroit avec elles.

La grippe peut également entraîner une pneumonie et aggraver les affections dont souffrent les personnes déjà malades. Elle peut entraîner des diarrhées et des convulsions chez les enfants.

Chaque année, **des milliers de personnes décèdent de la grippe aux États-Unis**, et beaucoup plus encore sont hospitalisées.

Le vaccin contre la grippe est la meilleure protection pour se prémunir de la grippe et ses complications. Il évite également que la maladie ne se transmette entre personnes.

2 Vaccin contre la grippe, inactivé ou recombinant

Vous recevez un vaccin contre la grippe injectable, qui est soit « **inactivé** », **soit** « **recombinant** ». Ces vaccins ne contiennent aucun virus de la grippe vivant. Ils sont administrés par injection au moyen d'une aiguille et souvent appelés « vaccin injectable ».

Il existe un autre type de vaccin contre la grippe, appelé vaccin **vivant atténué** (affaibli), qui s'administre par pulvérisation dans les narines. *Ce vaccin fait l'objet d'une autre fiche d'information sur la vaccination*.

La vaccination contre la grippe est recommandée chaque année. Certains enfants âgés de 6 mois à 8 ans pourraient avoir besoin de recevoir deux doses la première année.

Les virus de la grippe sont en constante mutation. Chaque année, un vaccin contre la grippe est créé pour protéger contre les 3 ou 4 virus susceptibles de causer la maladie cette année-là. Le vaccin contre la grippe ne peut pas empêcher tous les cas de grippe, mais il constitue la meilleure défense contre la maladie.

Il faut compter environ deux semaines pour que la protection se développe après la vaccination, et celle-ci dure de plusieurs mois à un an.

Certaines maladies qui ne sont pas provoquées par le virus influenza sont souvent prises pour la grippe. Le vaccin contre la grippe n'offre aucune protection contre ces maladies. Il protège uniquement contre la grippe.

Certains vaccins inactivés contre la grippe contiennent en quantité infime un conservateur à base de mercure appelé thimérosal. Des études ont montré que le thimérosal contenu dans les vaccins n'est pas dangereux, mais il existe toutefois des vaccins contre la grippe sans conservateur.

3 Certaines personnes ne doivent pas recevoir ce vaccin

Vous devez indiquer à la personne qui vous vaccine :

- **Si vous souffrez d'allergies graves (potentiellement mortelles)**. Si vous avez déjà présenté une réaction allergique qui a mis votre vie en danger après avoir reçu une dose de vaccin contre la grippe, ou si vous souffrez d'une allergie grave à l'un de ses composants, y compris, entre autres, une allergie à la gélatine, aux antibiotiques ou aux œufs, on pourra vous recommander de ne pas vous faire vacciner. La plupart, mais pas la totalité, des types de vaccin contre la grippe contiennent une petite quantité de protéine d'œuf.
- **Si vous avez déjà développé un syndrome de Guillain-Barré** (une maladie paralysante grave, également appelée SGB). Ce vaccin ne devrait pas être administré aux personnes ayant des antécédents de SBG. Vous devriez en informer votre médecin.
- **Si vous ne vous sentez pas bien**. Il n'est généralement pas contre-indiqué de recevoir un vaccin contre la grippe si vous souffrez d'une maladie bénigne, mais on pourrait vous conseiller de patienter jusqu'à ce que vous sentiez mieux. Vous devriez revenir lorsque vous irez mieux.

U.S. Department of Health and Human Services
Centers for Disease Control and Prevention

4 Risques de réaction au vaccin

Les vaccins, comme tous les autres médicaments, présentent un risque d'effets secondaires. Ceux-ci sont généralement légers et disparaissent d'eux-mêmes.

Problèmes pouvant se produire après la vaccination :

- De brefs évanouissements peuvent survenir après une intervention médicale, y compris une vaccination. La position assise ou allongée pendant 15 minutes après la vaccination peut aider à prévenir les évanouissements et des blessures dues à une chute. Informez votre médecin si vous êtes pris de vertiges ou si vous présentez des troubles de la vision ou un sifflement dans les oreilles.
- Une douleur sévère au niveau de l'épaule ou une réduction de la mobilité du bras où le vaccin a été injecté peut se produire, très rarement, après la vaccination.
- Des réactions allergiques graves après une vaccination sont très rares. Elles sont estimées à moins de 1 pour un million de doses. En pareil cas, la réaction se produit généralement quelques minutes à quelques heures après la vaccination.

Effets secondaires légers pouvant suivre l'administration d'un vaccin inactivé contre la grippe :

- douleur, rougeur ou tuméfaction au site d'injection
- voix enrouée
- douleur, rougeur et démangeaison des yeux
- toux
- fièvre
- douleurs
- maux de tête
- prurit
- fatigue

Si ces problèmes surviennent, ils se manifestent généralement peu après l'injection et durent un ou deux jours.

Effets secondaires modérés pouvant suivre l'administration d'un vaccin inactivé contre la grippe :

- Les jeunes enfants qui reçoivent en même temps le vaccin contre la grippe et le vaccin antipneumococcique (PCV13) semblent présenter un risque accru de convulsions dues à la fièvre. Adressez-vous à votre médecin pour plus d'informations. Indiquez à votre médecin si un enfant qui va se faire vacciner contre la grippe a déjà été saisi de convulsions auparavant.

Le vaccin inactivé contre la grippe ne contient pas de virus de la grippe vivant. **Il n'est donc pas possible de contracter la grippe en recevant ce vaccin**.

Comme tous les médicaments, il existe un très faible risque que le vaccin cause des lésions graves voire le décès.

L'innocuité des vaccins fait toujours l'objet d'un suivi. Pour plus d'informations, consultez le site **www.cdc.gov/vaccinesafety/**

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse (nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (Michigan Care Improvement Registry). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.

Translation provided by the Immunization Action Coalition

DCH-0457F

5 Que faire en cas de réaction grave ?

Quels sont les symptômes à surveiller ?

- Surveillez tous les signes de nature inquiétante, par exemple, les signes d'une réaction allergique grave, une fièvre très élevée ou des changements comportementaux.

  Les signes d'une réaction allergique grave peuvent comprendre urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficultés respiratoires, accélération du rythme cardiaque, étourdissement et faiblesse. Le cas échéant, ces réactions se manifestent quelques minutes à quelques heures après la vaccination.

Que faire ?

- Si vous pensez qu'il s'agit d'une réaction allergique grave ou d'une autre urgence qui ne peut pas attendre, appelez le 9-1-1 et emmenez la personne à l'hôpital le plus proche. Autrement, appelez votre médecin.
- Ensuite, cette réaction doit être signalée dans le système américain de recueil des effets indésirables de tous les vaccins (Vaccine Adverse Event Reporting System, VAERS). Votre médecin devrait effectuer ce signalement, ou vous pouvez le faire vous-même, sur le site Web VAERS à l'adresse **www.vaers.hhs.gov** ou en composant le **1-800-822-7967**.

Le VAERS ne donne pas d'avis médical.

6 Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins (National Vaccine Injury Compensation Program, VICP) est un programme fédéral, qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins.

Les personnes qui pensent avoir subi un préjudice à cause d'un vaccin peuvent se renseigner sur ce programme et sur le dépôt d'une réclamation en appelant le **1-800-338-2382** ou en consultant le site Web du VICP à l'adresse suivante : **www.hrsa.gov/vaccinecompensation**. La demande d'indemnisation doit être déposée dans le délai applicable.

7 Pour en savoir davantage

- Parlez-en à votre fournisseur de soins de santé.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre État.
- Contactez les centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention, CDC) : 1-888-767-4687
  - Composez le **1-800-232-4636** (**1-800-CDC-INFO**) ou
  - Rendez-vous sur le site Web des CDC à l'adresse suivante **www.cdc.gov/flu**

Vaccine Information Statement (Interim)

Inactivated Influenza Vaccine

08/19/2014 French

Office Use Only

42 U.S.C. § 300aa-26

AUTH: P.H.S., Act 42, Sect. 2126.